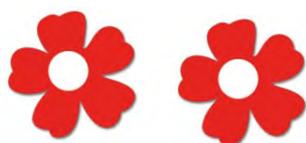


Saint Cyr les Champagnes

Sent Circ las Champanhas

Bulletin d'information
N° 12 – janvier 2020



Le Mot du Maire

2019 est la dernière année pleine de notre mandat.

2020 est là, avec son échéance électorale, c'est donc pour moi l'occasion de remercier toutes et tous les élus, les employés municipaux, les bénévoles de nos associations pour leur implication et leur dévouement au service de notre commune.



En 2019, je terminais mon mot en annonçant l'installation prochaine d'un pylône pour améliorer l'accès internet. Le pylône est installé et enfin opérationnel.

Dans ce bulletin, vous allez prendre connaissance des investissements réalisés cette année pour maintenir en état nos infrastructures et les actions effectuées par l'équipe municipale afin d'améliorer sans cesse un cadre de vie de qualité et de renforcer le lien social.

J'entends trop souvent que les petites communes sont vouées à la mort. Je ne peux pas adhérer à ce discours et notre équipe continue à se battre pour que notre village garde son identité, qu'il reste attractif et que ses habitants s'y sentent bien.

Tout ceci bien sûr avec l'aide précieuse de nos associations que je félicite encore pour la variété et la qualité des manifestations proposées. Le bénévolat ne s'essouffle pas dans notre commune, en tout cas, le nombre de bénévoles grandit tous les ans et ils contribuent à l'animation et au rayonnement de notre commune.

Nos objectifs pour 2019 ont été réalisés. Hormis le chantier de l'adressage qui reste en cours.

En revanche, de nouveaux projets ont mobilisé notre temps : achat de la boulangerie et études pour ses transformations, préparation au passage à la redevance incitative pour les ordures ménagères, diagnostics relatifs à l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous laisse maintenant parcourir ce bulletin ou parcourir notre site internet pour plus de précisions.

Alain PIERREFITTE

Le Conseil Municipal

Maire : Alain Pierrefitte

1^{er} adjoint : Daniel Pichon, est délégué Budget, Voirie communale

2^e adjoint : Sylvette Boudy-Dache, est déléguée Communication, Associations

3^e adjoint : Jacques Penaud, est délégué Bâtiments communaux, Environnement

Conseillers : Franck Barthélémy, Sylvette Lafont, Jean-Pierre Leymarie, Corinne Bouzonie, Sabrina Reynaud, Alain Buisson, Yves Longuechaud décédé le 19 octobre 2019.



Les comptes rendus des conseils municipaux 2019 sont à la fin du bulletin et sur le site internet. Ils sont affichés sur le tableau extérieur après chaque réunion et les délibérations sont consultables en mairie.

Céline Vignaud vous accueille à la mairie les matins **de 9 h à 12 h 30** :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi
(mercredi matin sur rendez-vous)

Tél : **05 53 52 72 34**

Fax : 05 53 52 20 89 - Email : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

Retrouvez les informations de St Cyr les Champagnes sur le site internet

www.saint-cyr-les-champagnes.fr

Les employés communaux :

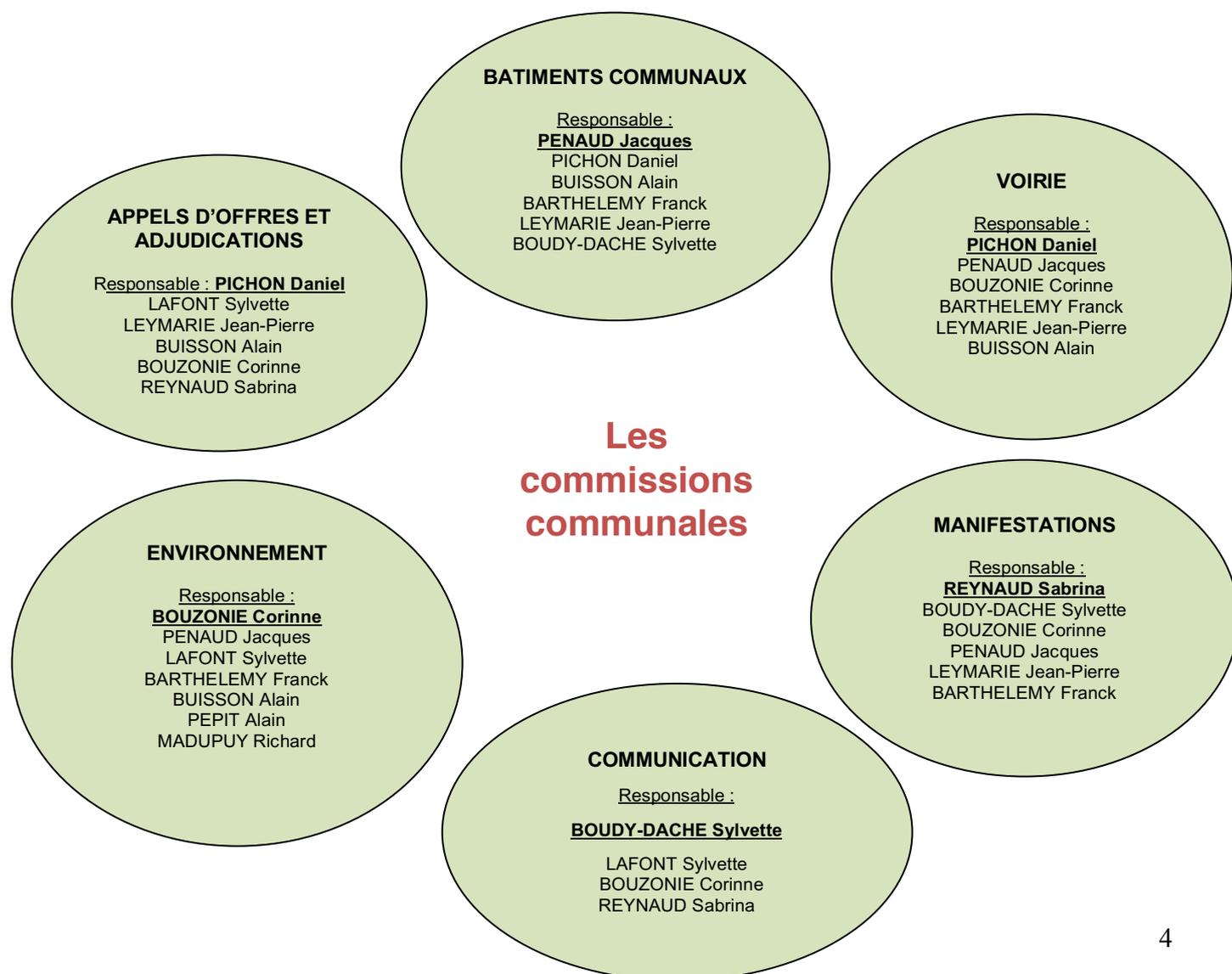
- **Gilles Modlin** – agent communal
- **Marie-Christine Penaud** – agent communal
- **Céline Vignaud** – secrétaire de mairie

Les délégués aux syndicats en 2019

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes Isle Loue Auvézère	PIERREFITTE Alain	PICHON Daniel
Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)	REYNAUD Sabrina LONGUECHAUD Yves	BARTHELEMY Franck LAFONT Sylvette
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nanthiat, Payzac et Excideuil (SIAEP)	PICHON Daniel BUISSON Alain	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette
Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette	PENAUD Jacques BOUZONIE Corinne
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM)	PIERREFITTE Alain PENAUD Jacques	LEYMARIE Jean-Pierre REYNAUD Sabrina
Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille – Hall des Sports	LAFONT Sylvette BOUZONIE Corinne	BARTHELEMY Franck BUISSON Alain
Trait d'Union	LAFONT Sylvette	PIERREFITTE Alain

Correspondant défense : BUISSON Alain

Correspondant sécurité routière: PIERREFITTE Alain



Budget

Bilan financier 2019

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	37 716.16 €	Produits des services, du domaine et ventes	10 085.50 €
Voirie	16 013.46 €	Impôts et taxes	149 825.48 €
Charges de personnel et frais assimilés	54 957.71 €	Autres produits gestion courante	13 071.55 €
Atténuation de produits	4 651.00 €	Dotations et participations	73 886.19 €
Charges de gestion courante	19 438.33 €	Produits exceptionnels	3 834.00 €
Charges financières (intérêts)	2 188.39 €		
TOTAL	134 965.05 €	TOTAL	251 027.86 €

INVESTISSEMENTS

DÉPENSES		RECETTES	
Voirie	70 707.76 €	Subventions d'investissement	15 275.00 €
Cimetière	18 786.00 €		
Eglise	15 196.80 €	FCTVA	23 286.00 €
Ancienne Boulangerie	41 603.17 €		
Divers	4 510.18 €	Cautions logements	423.79 €
Emprunts et dettes assimilées	12 004.49 €	Emprunts	60 000.00 €
	162 808.40 €	TOTAL	98 984.79 €

Taux d'imposition de 2014 à 2019

	Saint-Cyr-les-Champagnes					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	10.42 %	10.42 %	10.42 %	10.42 %	10.42 %	10.42 %
Taxes foncières Propriétés bâties	13.38 %	13.38 %	13.38 %	13.38 %	13.38 %	13.38 %
Taxes foncières Propriétés non-bâties	98.50 %	98.50 %	98.50 %	98.50 %	98.50 %	98.50 %

Réalisations de la commune en 2019

• <u>Voirie</u> :	environ 86 500 €
- Route de Beyssenac :	29 900 €
- Route du Pouvreau :	10 600 €
- Route de La Jugie :	7 920 €
- Moulin de Montaleau :	3 970 €
- Route du cimetière :	4 100 €
- Route de Montaleau :	3 340 €
- Route de Varagnac :	6 100 €
- Chemin de Magnac :	6 260 €
- Chemin de La Nontronie (élargissement) :	3 930 €
- Stade (canalisations eau en cas d'orages) :	1 690 €
- Débroussaillage :	5 245 €
- Elagage (Route de Beyssenac) :	580 €
- Route de la carrière :	2 880 €
• <u>Rénovation du mur du cimetière</u> :	18 786 €
• <u>Eglise</u> : réfection des toitures chapelles Nord et Sud :	15 196 €
• <u>Achat de la Boulangerie</u> :	40 000 €
• <u>Salle Polyvalente</u> : changement de la gazinière :	3 758 €

En marge de ces réalisations :

- Nous avons terminé notre **verger communal** : 20 arbres fruitiers de variétés anciennes ;
- **L'adressage** est toujours en cours de préparation ;
- Après de nombreuses réunions, la première phase de **l'élaboration du PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) valant programme local de l'habitat est terminée.
Le diagnostic est à ce jour suffisamment avancé pour mettre en avant les enjeux de notre territoire.
Les différents documents ainsi qu'un registre sur lequel vous pouvez faire part de vos remarques sont consultables en mairie.
Les prochaines équipes, après s'être appropriées le diagnostic, seront chargées de définir le véritable projet politique du PLUi ;
- **Ordures ménagères** : une réflexion est menée sur l'implantation future des containers en vue du passage à la redevance incitative ;
- **Boulangerie** : la rénovation (toitures, électricité, huisseries...) de la partie four est programmée et devrait être achevée au cours du 1^{er} trimestre 2020.
Le financement a été budgété et les subventions acceptées (11 900 € pour la DETR et 11 900 € pour le Département).
Quant à la partie boulangerie, une étude est en cours à l'ATD (Agence Technique Départementale) pour la rénovation éventuelle en logements. Le choix de la destination de ce bâtiment n'étant pas encore déterminé.

La vie de la commune

NAISSANCE

Augustin PIALEPORT

Né le 03 juin 2019 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ;
Fils de Anthony PIALEPORT et de Typhaine VALLAS
Domiciliés « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

MARIAGE

Laetitia DELSAUT et Lucio SEIXAS PEIXOTO

Mariage célébré le 17 août 2019 ;
Domiciliés « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

PACS : Pacte Civil de Solidarité

Emilien CHATAIN et Mathilde THOMAS

PACS contracté le 04 avril 2019 ;
Domiciliés « La Nontronie-Est – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

Pierre-Emmanuel LAFONT et Sandra RICARD

PACS contracté le 20 septembre 2019 ;
Domiciliés « Montaleau – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

DÉCÈS

Monsieur René LEYMARIE – 77 ans – époux de Colette LEYMARIE ;

Domicilié « Magnac – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;
Décédé le 07 septembre 2019 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

Monsieur Yves LONGUECHAUD – 82 ans – époux de Marie Andrée LONGUECHAUD ;

Domicilié « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;
Décédé le 19 octobre 2019 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze).

Madame Raymonde CHASTAINGT – 81 ans – épouse de Claude BUISSON ;

Domiciliée « Magnac – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;
Décédée le 25 octobre 2019 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze).

Monsieur Henri PENAUD – 84 ans ;

Domicilié « Le Buisson – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;
Décédé le 19 décembre 2019 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à tous les nouveaux arrivants et nous les invitons à se présenter en mairie afin d'effectuer les démarches administratives utiles et obtenir toutes les informations nécessaires à leur installation.

Hommage

Yves LONGUECHAUD nous a quitté le 19 octobre 2019, à l'âge de 82 ans et c'est pour nous l'occasion de lui rendre ici un dernier hommage.

Nous connaissons tous Yves, son énergie, sa courtoisie, sa vaillance, sa disponibilité, son investissement sans faille pour les autres.

Il a été conseiller municipal pendant 36 ans, dont 24 en tant qu'adjoint. Mais aussi président du Comité des Fêtes durant 18 ans, président de la cantine scolaire pendant 15 ans, délégué de la commune aux transports scolaires, co-fondateur et vice-président des aide-ménagères, co-fondateur et président de la Cuma de Payzac – Savignac durant 36 ans.

Également délégué aux anciens combattants à la FNACA, responsable aux comptes, délégué communal et porte-drapeaux pour St Cyr et le canton de Lanouaille.

Il a su mériter notre confiance et il reste et restera pour nous tous un exemple de dévouement.



Les cérémonies de commémoration 8 mai et 11 novembre

Nous remercions le baryton Andrew Fields qui a chanté la Marseillaise et le Chant des Partisans lors de la commémoration du 8 mai, Elise et Valentin qui participent activement (dépôt de gerbes et lecture de poèmes) et tous les jeunes et moins jeunes qui assistent aux cérémonies et qui sont de plus en plus nombreux.



Le Noël des enfants

21 enfants ont participé à la rencontre annuelle des jeunes de la commune, l'après-midi du dimanche 15 décembre 2019. Ils ont joué jusqu'à l'arrivée du Père Noël avec ses cadeaux, puis ont profité du goûter.



Renseignements utiles

Passeport - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique



Les demandes de passeport doivent être déposées par les usagers dans une commune de leur choix équipée du dispositif de recueil des données dans le département ou hors de département, indépendamment de leur lieu de domicile.

En vue de simplifier les démarches des usagers et de sécuriser le recueil des informations, un dispositif de pré-demande en ligne a été mis en place depuis le 1^{er} juillet 2016 : <https://ants.gouv.fr>

⇒ **Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat, Uzerche, Saint-Yrieix-la-Perche...**

Bientôt 16 ans ! pensez au recensement - Démarche à faire à la mairie du domicile



Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet www.mon-service-public.fr.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver impérativement dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Autorisation de sortie du territoire français pour les mineurs

La loi n°2016-731 du 3 juin 2016 a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale.

Ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2017 et concerne tous les déplacements de mineurs vers l'étranger, quelle que soit leur nationalité et y compris les déplacements organisés dans le cadre d'accueils collectifs.

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un **formulaire CERFA n°15646*01**, disponible en mairie ou en ligne sur le site internet service-public.fr. Ce CERFA sera signé par un seul titulaire de l'autorité parentale et devra être accompagné de la **copie d'une pièce d'identité du signataire**. Il n'y a aucune procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Afin d'être autorisé à quitter le territoire national, le **mineur devra avoir en sa possession l'original du CERFA et une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)**.

Carte grises – Démarche à faire en ligne uniquement



Achat, cession de véhicules, changement adresse ou état civil, demande de duplicata en cas de perte ou vol.

Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>, et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

Renseignements utiles

Permis de conduire - Démarche à faire en ligne uniquement



Etablissement du permis de conduire, changement d'adresse ou d'état civil, duplicata en cas de perte ou vol.

Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>, et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

PACS (Pacte Civil de Solidarité) – enregistrement des PACS en mairie

Depuis le 1er novembre 2017, les Pactes civils de solidarité (PACS) sont désormais enregistrés en Mairie par un officier d'état civil et non plus au Tribunal d'Instance.

Pour rappel : le PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Chaque mairie enregistre les PACS de ses habitants uniquement, qui doivent obligatoirement avoir une résidence commune. Vous pouvez retirer en mairie le dossier complet (déclaration conjointe, convention type de PACS et le guide des futurs pacsés). Les dossiers complets devront être déposés en mairie, si possible 15 jours avant l'enregistrement de votre déclaration PACS. Il est rappelé que l'enregistrement d'un PACS ne donne pas lieu à une célébration comme pour un mariage : seuls les partenaires et l'agent de l'état civil sont présents. L'enregistrement se fera uniquement sur rendez-vous, avec Monsieur le Maire et en présence des 2 partenaires de PACS. Il est également précisé que les futurs partenaires ont la possibilité de s'adresser à un notaire pour conclure un PACS. De même, pour connaître les conséquences juridiques du PACS, il est conseillé de s'adresser à un professionnel du droit tel qu'un notaire ou un avocat.

EMPLOI DU FEU – arrêté préfectoral relatif aux usages du feu consultable en mairie



• **Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts, est strictement interdit, et ce, toute l'année.**



- **Le brûlage des déchets verts** (tontes de pelouse, taille des haies, feuilles mortes et résidus d'élagage...) est **interdit entre le 1er mars et le 30 septembre**.
- **Le brûlage des déchets verts est toléré du 1er octobre au dernier jour de février** sous réserve du respect des modalités suivantes :
 - le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit et au minimum 3 jours avant la date prévue
 - seuls les propriétaires de terrain (particuliers, exploitants agricoles propriétaires forestiers) et leurs ayants droits (locataires, fermiers) sont autorisés à pratiquer le brûlage des déchets verts
 - le brûlage peut être pratiqué uniquement du 1er octobre au dernier jour de février et entre 10H et 16H
 - établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie
 - la force du vent ne doit pas être supérieure à 20km/h.

Il est à préciser que les **collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes** sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions d'alternatives au brûlage. **Le brûlage leur est interdit.**

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens, en liberté sans leur maître, est interdite. Un arrêté municipal précise que tout chien, non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les contraventions seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Renseignements utiles

ELAGAGE DES ARBRES

Les arbres implantés en terrain privé, dont la frondaison surplombe le domaine public doivent être élagués afin de garantir la pérennité des routes, car ils sont susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers de la route, de plus, par l'humidité qu'ils entretiennent au niveau de la chaussée, ils en accélèrent le vieillissement et les dégradations.

L'élagage des arbres situés en bordure de voie publique est à la charge du propriétaire qui doit les élaguer à l'aplomb du domaine public (c'est-à-dire à l'aplomb de la propriété privée et non à la limite du goudron).

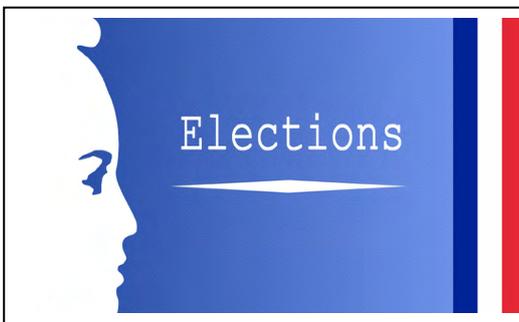


Elagage des arbres à proximité des lignes téléphoniques :

Les coups de vent et les tempêtes ont mis à mal les services téléphoniques. En effet, les arbres et les branches qui tombent sur les lignes constituent une source de dysfonctionnement, voire une interruption du service, d'où la nécessité d'élaguer les arbres et les haies du domaine privé se trouvant à proximité des lignes téléphoniques.

Il appartient donc à chacun d'élaguer sa propre végétation, proche des lignes de téléphone, afin de pouvoir bénéficier d'un service téléphonique correct et de faciliter l'intervention technique des services opérateurs.

ELECTIONS

	ELECTIONS MUNICIPALES
	Dimanche 15 mars 2020 (1^{er} Tour) Dimanche 22 mars 2020 (Second Tour)

La commune compte à ce jour :

- ⇒ **221 électeurs français et**
- ⇒ **10 électeurs non-français de l'Union Européenne.**

Les personnes n'ayant pas effectué leur **inscription dans leur nouvelle commune avant le 7 février 2020**, ne pourront pas participer aux prochaines élections municipales.

L'inscription peut se faire sur Internet : www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique «Élections» ou en mairie : en personne ou en mandatant un tiers ou par courrier.

L'INSEE inscrit automatiquement les jeunes de la commune qui peuvent voter à partir de 18 ans.

Renseignements utiles

SALLE POLYVALENTE

Elle est à réserver auprès de la mairie. Marie-Christine Penaud est chargée de l'état des lieux et de la remise des clés. Les tarifs sont les suivants :

Location aux associations de la commune :

48 € et consommation EDF

Location aux particuliers de la commune :

180 € du 1^{er} mai au 30 septembre et 200€
du 1^{er} octobre au 30 avril

Location aux particuliers et associations extérieurs à la commune :

- 300 € du 1^{er} mai au 30 septembre et 320€ du 1^{er} octobre au 30 avril
- Un chèque de caution de 200 € est demandé
- De plus, le locataire est responsable des détériorations occasionnées
- Si la salle n'est pas remise en état de propreté, il sera retenu 40 €
- Une priorité est réservée aux associations et aux habitants de la commune



BOÎTE A LIRE



Venez vous servir, les livres sont gratuits, en libre service : romans, BD, livres enfants...

Vous pouvez également en déposer quelques uns, sans encombrer cet espace réduit.

ATELIER INTERNET

Vous ne voulez pas rester sur la touche ; vous souhaitez débiter sur internet ou progresser afin d'effectuer vos démarches administratives, vos activités personnelles ; vous voulez éviter les pièges, gagner du temps...

Les ateliers internet débutent à partir d'avril 2019, animés par Michel Pascarel.
Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous auprès de la mairie au 05 53 52 72 34
ou par mail : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE PAYZAC

Mardi - Mercredi - jeudi – samedi - de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Le Mot du Président

A l'aube d'une nouvelle année, c'est toujours avec autant de plaisir que je vous propose de revenir sur les réalisations de l'année écoulée au sein de notre belle Communauté de communes.

2019 aura vu la concrétisation de projets engagés depuis déjà plusieurs années, avec notamment l'inauguration des travaux d'aménagement des Gorges de l'Auvézère sur lesquels nous sommes longuement revenus dans les 2 numéros du mois de juin du bulletin communautaire. La saison estivale est passée par là, et les retours sont extrêmement positifs, tant du point de vue de la satisfaction des randonneurs, que de la fréquentation des hébergements et commerces alentours.



La maison médicale de Lanouaille est désormais prête à accueillir le public, pour le confort de tous et avec l'espoir que cet outil permettra de lutter durablement contre la désertification médicale dans le nord de notre territoire.

L'ensemble des subventions pour l'extension du réseau de médiathèques est acquis, et les travaux démarreront au début du printemps à Cherveix-Cubas et Excideuil. A Cubjac, il faudra certainement attendre quelques mois supplémentaires car notre Permis de Construire nous a été délivré assorti de l'obligation de réaliser des fouilles archéologiques, compte tenu de la proximité de l'Eglise et du Presbytère... c'est une première pour la Communauté de communes, et nos services devront composer avec cette contrainte réglementaire mais je sais pouvoir compter sur leur efficacité pour engager les travaux dès que tous les voyants seront au vert !

Porter des projets, les mener à bien, savoir faire face aux aléas... c'est le quotidien des élus et des agents intercommunaux. Ensemble, nous travaillons à la promotion de notre territoire, à sa valorisation, parfois à son embellissement. Ce travail collectif, c'est un défi mais aussi un véritable plaisir, au service de l'ensemble de ses habitants.

C'est sur ces mots que je tiens à vous adresser, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des membres du Conseil communautaire, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité pour l'année 2020.

Bruno LAMONERIE

Président de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord
Conseiller départemental

Communauté de communes



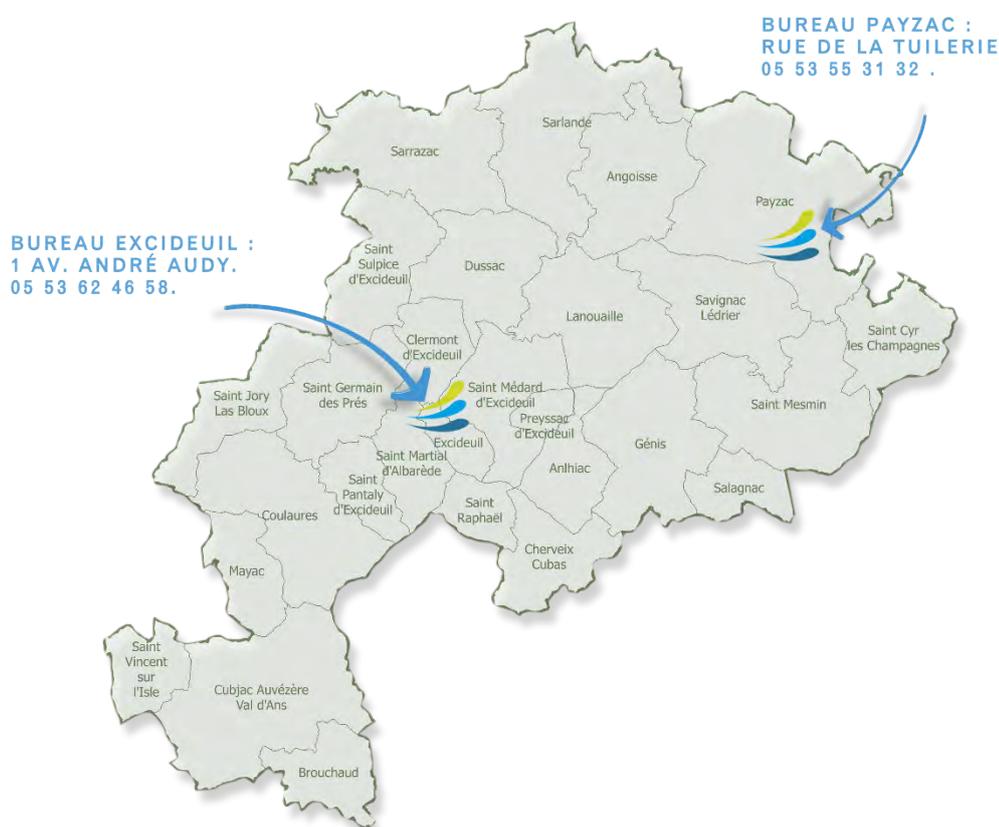
En Périgord

Communauté de Communes

Isle Loue Auvézère en Périgord

28 communes – 14 000 habitants

Anliac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.



Contacts :

- Bureau d'Excideuil : 1 Av. André Audy - 24160 Excideuil / 05 53 62 46 58
- Bureau de Payzac : Rue de la tuilerie - 24270 Payzac / 05.53.55.31.32 Fax : 05.53.52.86.70

contact@ccilap.fr

www.cccrp.fr / www.paysdelanouaille.fr

La communauté de communes est aussi sur <https://www.facebook.com/ccilap.fr> et https://twitter.com/CC_ILAP



Opération programmée d'amélioration de l'habitat



Happy Habitat est une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Revitalisation Rurale d'une durée de 3 ans, lancée par les Communautés de communes Périgord Limousin et **Isle Loue Auvézère en Périgord**.



Concrètement, il s'agit :

- D'attribuer des subventions directes aux habitants pour leur permettre de rénover leur logement (aides aux travaux).
- De prodiguer des conseils gratuits pour le financement global des travaux, des conseils techniques neutres et un accompagnement administratif aux démarches.

Happy Habitat, pour qui ?

- Les propriétaires occupants (sous condition de ressources)
- Les propriétaires bailleurs
- Les commerçants

Pour quels travaux ?

- Le maintien à domicile
- Les travaux d'amélioration thermique (menuiseries, chauffage, isolation...)
- La mise aux normes des logements (électricité/lombe)

L'équipe d'Happy Habitat est disponible :

05.33.12.01.17

<https://happyhabitat.fr/>

La saison culturelle

Saison culturelle 2019/2020 "Juste Pour Vous" | Théâtre, musique, danse, cinéma

Se divertir, être ému, découvrir, s'émerveiller, partager, s'enthousiasmer... Ce sont les objectifs poursuivis par la programmation culturelle de la communauté de communes, « Juste pour vous ».

Des spectacles pour Tous :

ElectrOpérette

17/01/20 - 20h30 | St Sulpice d'Excideuil

Des murmures et des cris

15/02/20 - 20h30 | Excideuil

Keltas

19/03/20 - 20h30 | Lanouaille

Sous le poids des plumes

09/04/20 - 20h30 | Excideuil

Ensemble instrumental de la Dordogne

15/05/20 - 20h30 | Cubjac

Une demande en mariage, tout terrain

13/06/20 - 20h00 | Causse de l'Isle (Mayac). Repli salle des fêtes de St Vincent sur l'Isle en cas de mauvais temps. CLÔTURE DE LA SAISON : Randonnée pédestre à 17h30 suivie d'un moment convivial, puis représentation à 20h00.

Infos / Réservations : CC Isle Loue Auvézère en Périgord - 05 53 62 46 58 | www.cccrp.fr | culture@ccilap.fr

Billet à l'unité :

Tarif plein : 10€

Tarif réduit : 5€ (demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes handicapées, spectateurs de 12 à 18 ans) / Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans / Formule d'abonnement 3 spectacles : 25 €

- **Les captations de la comédie Française :**

- 22 janvier : Les fourberies de Scapin
- 11 mars : Le petit maître corrigé
- 10 juin : Le malade imaginaire

Tarif réduit sur pré-réservation !

Réduit : 10 € (pré-réservation, demandeurs d'emploi, étudiants et - de 18 ans - sur justificatif)

Groupes : consulter Ciné Passion / contact@cine-passion24.com / 05 53 02 64 97

Pré-réservations : Bureaux de tourisme (05 53 62 81 99 / 05 53 62 17 82)

- **La nuit de la lecture Samedi 25 janvier 2020 :**

Une nuit de la lecture placée sous le signe du bal folk. Partageons des images, des émotions, des mots, des pas et de la musique ! RDV à la médiathèque intercommunale de Lanouaille dès 15h00.

- **La nuit du Cinéma Fantastique : samedi 28 mars 2020 | château d'Excideuil**

Samedi 28 mars 2020 dès 20h, vous pourrez assister à la projection de 5 films fantastiques - 4 films récents et un film vintage - entrecoupée de jeux, de spectacles et de nombreuses surprises.

= > Buvette et restauration toute la nuit, + petit déjeuner

Informations, réservation :

Office de tourisme Naturellement Périgord

05 53 52 29 79 ; tourisme@naturellementperigord.fr

Facebook : Nuit du Cinéma Fantastique.

La programmation sera dévoilée sur l'agenda du site internet Naturellement Périgord et sur la page facebook de la Nuit du Cinéma Fantastique. Les films projetés sont déconseillés à un jeune public.

Assainissement

Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)

Les Missions du S.P.A.C :

- Entretien et gestion des dispositifs d'assainissement collectif
- Gestion des demandes de raccordement

Les Tarifs :

Le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement : 120 € HT
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable : 1.50 € HT/ m3
- Participation aux frais de branchement (Art L1331-2 du Code de la Santé Publique) :
- La participation des propriétaires aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public est fixée à :
- 500 € HT pour les immeubles existants lors de la création du réseau,
- 60% du montant des travaux exécutés par la collectivité pour les immeubles réalisés postérieurement au réseau d'assainissement

Participation pour l'Assainissement Collectif - PAC (Art L1331-7 du Code de la Santé Publique):

La Participation pour l'Assainissement Collectif pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement sera perçue dès le raccordement effectif de l'habitation au réseau.

Son montant est fixé à 500 €, non soumis à la TVA

Dans le cadre de l'exploitation du réseau et de la station d'épuration, il est régulièrement constaté une quantité importante de déchets (**lingettes, couches, serviettes hygiéniques, préservatifs, déchets alimentaires grossiers...**), dont la destination est la **poubelle d'ordures ménagères et non le « Tout à l'égout »**.

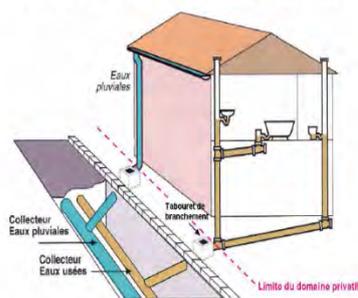
Ces comportements dénotent un manque de respect à l'égard de l'agent en charge de l'exploitation de la station d'épuration. Ils génèrent des **dysfonctionnements et entraînent des surcoûts d'entretien pour la collectivité et pour vous, usagers**.

Par conséquent,

NOUS VOUS RAPPELONS :

- Seules les eaux usées domestiques doivent être raccordées sur le réseau d'eaux usées.

Branchement d'une habitation à un réseau de collecte séparatif



- Interdiction d'introduire toute matière, susceptible :

- D'être la cause directe ou indirecte d'un danger pour le personnel exploitant ;
- D'être la cause d'une dégradation des ouvrages du réseau ou de la station ;
- D'être la cause d'une gêne pour le fonctionnement ;

Les Produits qu'il ne faut pas jeter dans le réseau de Collecte des eaux usées

- Huiles minérales (vidange...)
- Huiles végétales (friture...)
- Produits chimiques (hydrocarbures, solvants,
- Acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, déchets radioactifs...)





- Médicaments
- Couches, lingettes, serviettes hygiéniques, Serpillère, textile...
- Matière solide (plastique, bois, métaux...) y compris après broyage
- Produits issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, net
- Eaux de sources, eaux de vidange des piscines
- Contenu des fosses septiques ou effluents issus de ces dernières



Contact : Myriam Ebrard ou Benoît Dufraisse au 05.53.55.31.32

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**

L' Assainissement Non Collectif (ANC) est une solution d'assainissement à part entière, qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation individuelle, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement (ou « tout-à-l'égout »). L'épuration se déroule en plusieurs étapes.

Les Missions du S.P.A.N.C. :

- **Installations neuves ou réhabilitées** : Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire ou souhaite réhabiliter son installation. Le service effectue le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit : conforme avec la réglementation en vigueur et en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...). Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en bonne et due forme, en suivant la réglementation et le projet validé par le service.
- **Installations existantes** : Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de Communes disposant d'une installation d'assainissement individuel. Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille, afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation. Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté du 27 avril 2012, les ouvrages (bac à graisses, fosse septique, fosse toutes eaux) et les regards doivent être accessibles pour assurer leur contrôle et le suivi de leur entretien. Périodicité des contrôles : tous les 6 ans pour les installations avec risques sanitaires avérés, et 9 ans pour les autres (Cf. règlement de service rubrique téléchargement).
- **Cas particulier** : vente immobilière. Dans le cadre d'une vente, un diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif doit être établi (Art. L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation). Dans le cas où l'installation d'assainissement a déjà été concernée par un diagnostic, ce dernier n'est valable que pour une durée de 3 ans (Art. L1331-11-1 du Code de la Santé Publique).
- **Opération Vidange** : La vidange des boues est réglementée. L'Arrêté du 7 mars 2012 préconise que les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire. La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile. Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréées par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté conjoint des ministres de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement. Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

- La Charte d'assainissement non collectif :

Le Conseil Départemental, accompagné des techniciens SPANC de la CCILAP, a proposé des sessions de formation théorique (réglementation et normalisation française relative à la mise en œuvre des filières d'assainissement autonome) et pratique pour les entreprises susceptibles de réaliser une filière d'assainissement. Des entreprises de notre territoire et des territoires proches (liste téléchargeable) ont participé à ce dispositif et ont signé la Charte Qualité Assainissement au travers de laquelle elles s'engagent à respecter : la procédure administrative pour la mise en œuvre d'une filière d'assainissement non collectif / les conditions de réalisation des travaux (norme DTU 64.1) / la procédure de suivi de chantier (prévenir le SPANC 1 semaine avant les travaux et se soumettre aux contrôles obligatoires avant remblaiement) / la procédure de réception à la fin des travaux.

Les tarifs :

- Pour les constructions neuves et les réhabilitations :
 - * Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT
 - * Contrôle de bonne exécution des ouvrages : 110 € HT
- Pour toutes habitations possédant un assainissement non collectif :
 - * Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations : 105 € HT
 - * Contrôle effectué dans le cadre d'une vente : 120 € HT

Contact :

- Secteur Nord : Léa Lummaux ou Jean-Baptiste Amail / Rue de La Tuilerie 24270 PAYZAC au 05.53.55.31.32
- Secteur Sud : Amélie Bouhours et Rémi Farges / 1 av. A. Audy 24160 Excideuil au 05.53.62.82.00



Vivons local Vivons artisanal

Main dans la main avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, la communauté de communes soutient l'artisanat et l'économie de proximité.

Entre enfilez ses chaussures, son manteau, trouvez son porte-monnaie et marchez jusqu'à la boulangerie du coin de la rue, ou faire toutes ses courses d'un clic depuis sa tablette, le choix peut sembler évident.

Pourtant, derrière l'acte en apparence anodin d'opter ou non pour une entreprise artisanale se joue davantage qu'un simple achat ! En choisissant de pousser la porte d'une boucherie-charcuterie, celle d'un coiffeur ou en faisant appel à un électricien, vous devenez consomm'acteur. Opter pour une entreprise artisanale, c'est d'abord faire travailler un professionnel, expert dans son domaine.

D'une coupe de cheveux à la construction d'une maison familiale, nous confions des choses précieuses aux mains des artisans. Nous prenons aussi plaisir à leur rendre visite, grâce à ce petit plus humain : qui me conseille le meilleur morceau de bœuf à mettre sur la table de mon dîner entre amis, tout en offrant une tranche de saucisson à ma fille ? A qui puis-je demander son avis sur la couleur à appliquer pour égayer le mur de mon séjour ? Qui me permettra de sauver mon pantalon préféré dont la couture vient de céder ?

Faire confiance à un artisan, c'est aussi agir sur la vie locale. Derrière leur étal ou au volant de leur utilitaire, ce sont les parents que l'on croise à l'occasion du match de foot de nos enfants, les conseillers municipaux de notre commune ou les bénévoles du comité des fêtes. Une classe de l'école est restée ouverte grâce à la présence de leurs enfants dans les effectifs des élèves. Ils maintiennent l'activité du centre-ville et emploient notre voisine. La fleuriste forme en apprentissage notre neveu.

Les artisans sont une composante de la vie économique, un maillon indispensable dans une chaîne de vie. Ils maintiennent l'activité et renforcent l'attractivité des territoires où ils sont implantés. Sans vie dans la commune, quel médecin viendra s'installer ? Dans un bourg-dortoir, le bureau de poste n'a plus sa place...

Elus, artisans, citoyens, nous partageons des intérêts communs. Maintenir les entreprises artisanales d'une commune ne peut pas être qu'une volonté politique.

C'est pourquoi le logo rouge qui va fleurir chez les artisans ces prochaines semaines permettra de les repérer. Afin que chacun fasse sien le slogan « Vivons local, vivons artisanal ! ».

L'enfance et la jeunesse

- Séjour ski :

Pendant les vacances scolaires d'hiver un séjour ski est organisé du 2 au 06 mars 2020 pour apprendre à skier ou pour descendre les pistes quand le niveau le permet. Des moniteurs de l'École de Ski Français donnent les cours nécessaires à l'apprentissage.

- Les ateliers de la parentalité :

Des temps d'échange autour de l'art et de la parole avec des thématiques concernant l'éducation sont proposés gratuitement durant le 2ème semestre de l'année.

Service Enfance jeunesse :

05 53 62 82 03 | 06 89 82 52 93

enfancejeunesse@ccilap.fr

ALSH Lanouaille / Payzac 06 80 96 68 63

ALSH St Médard 06 07 03 42 53

- Des actions Jeunesse pour les 12/17 ans avec des sorties et des activités proposées tout au long de l'année sont à retrouver sur les réseaux sociaux.

05 53 62 82 03 / 06 89 82 52 93

jeunesse@ccilap.fr

Instagram : Jeunesse CCILAP

Opération collective en milieu rural

Artisans, commerçants, entrepreneurs

Vous avez un projet d'investissement pour moderniser ou développer votre entreprise ? Cet article peut vous intéresser !

Sur le territoire du Périgord Vert, les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières dans le cadre du dispositif Opération Collective en Milieu Rural (OCMR), en faveur de l'artisanat et du commerce.

Ce dispositif contribue à la modernisation des outils de travail des artisans et des commerçants locaux, par le biais d'aides financières versées directement aux entreprises, et par la mise en œuvre d'actions collectives (portées par le Pays, les collectivités locales, les associations de commerçants) en faveur du développement des entreprises.

Pour prétendre à une aide financière, les entreprises doivent respecter un certain nombre de conditions telles que : être domiciliées sur le territoire du Périgord Vert, être inscrites au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers, justifier d'un an d'activité (sauf dans le cadre d'une transmission ou reprise liée à l'âge du chef d'entreprise), avoir un chiffre d'affaire HT inférieur à 1 million d'euros, réaliser entre 5000 euros et 60 000 euros HT de dépenses éligibles.

Le taux d'intervention est en général de 25 % et peut monter à 30% dans certains cas soit un montant compris entre 1 250 € et 18 000 €.

Quel que soit le projet d'investissement, n'hésitez pas à contacter le Pays Périgord Vert pour vérifier l'éligibilité. Dans le cas contraire d'autres dispositifs d'aides peuvent être mobilisés !

Contacts : Pays Périgord Vert au 05 53 06 01 00 ou lepays@perigord-vert.com

Référent pour le territoire CCILAP : Emmanuel Mazeau, 05 53 06 04 30 / 07 72 45 02 36

emmanuel.mazeau@perigord-vert.com

Référent de la communauté de communes : Vincent Létiche, 05 53 62 82 01 / 06 80 90 55 27

v.letiche@ccilap.fr

Maison médicale

Ouverture en janvier 2020 à Lanouaille.

Les professionnels de santé intègrent le nouvel équipement en janvier 2020.

Les conditions d'exercice et d'accueil seront fortement améliorées. Avec un tel équipement et des professionnels aussi motivés que ceux s'y installant, nous sommes persuadés que notre territoire conservera une bonne qualité de soins et une belle attractivité pour accueillir de nouveaux médecins.

Le bâtiment accueille 3 médecins généralistes, une cardiologue, un cabinet infirmier, une hypnothérapeute, 2 orthophonistes, une podologue. Un cabinet dentaire est également prévu.

PLUi

PRENEZ LES CARTES EN MAIN !

Depuis le début de l'été 2019, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes a débuté avec le groupement d'études At'Metropolis.

Plusieurs mois de réunions et d'échanges ont permis d'établir un diagnostic complet du territoire, qui servira de socle pour le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H). Une 1ère série de 3 réunions publiques s'est tenue début décembre 2019 pour présenter le résultat de ce diagnostic et expliquer la démarche en cours (à Cubjac, Excideuil et Lanouaille).

Les comptes-rendus des réunions sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes (www.cccrp.fr). Des registres de remarques et suggestions concernant l'élaboration de ce document d'urbanisme sont ouverts dans les communes et à la communauté de communes (à Excideuil, Payzac, et sur le site internet).



Jeudi 21 novembre, une vingtaine d'élus ont sillonné en bus le territoire de la communauté de communes, accompagnés du groupement d'études At'Metropolis. Les discussions ont porté notamment sur les problématiques de circulation et de planification urbaine.

Médiathèques

La communauté de communes vous propose l'accès à un réseau intercommunal de lecture publique. 4 structures intercommunales sont reliées entre elles :

- le point-lecture de Dussac
- la médiathèque de Lanouaille
- la médiathèque de Payzac
- la médiathèque d'Excideuil

Ce réseau permet de mettre en commun les documents des 4 structures pour que tous leurs usagers puissent les emprunter. Un abonné peut, par exemple, emprunter des livres à Dussac, les rapporter à Lanouaille et réserver un ouvrage présent à Payzac. Les documents "voyagent" entre les structures pour que vous les trouviez où vous le voulez ! Vous avez la possibilité de consulter un catalogue en ligne via Internet en cliquant sur catalogue en ligne. Vous pourrez voir tous les documents présents dans votre réseau des médiathèques. Comment obtenir la carte départementale de prêt de Dordogne qui vous permet d'emprunter des documents dans le réseau ?

La carte est délivrée dans les trois médiathèques. Son tarif est de 7 € par an et par famille. L'abonnement est gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées.

Quels services sont proposés ?

Vous pouvez emprunter des livres, des revues, des CD et des DVD. Vous avez la possibilité également de venir consulter Internet, vous servir de traitements de texte, vous informer et étudier grâce aux ordinateurs à votre disposition.

L'auditorium de la médiathèque de Lanouaille et la salle d'animation de la médiathèque de Payzac accueilleront des accueils de classes, des conférences, expositions, contes et projections de films.

Quels sont les horaires d'ouverture ?

- Point-lecture de Dussac - 05 53 52 58 32

Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h15 à 12h15 & de 14h15 à 18h15, le Samedi et le Dimanche : de 8h15 à 12h15

- Médiathèque de Lanouaille – 8 rue du Limousin - 05 53 52 65 65

Mardi : de 10h00 à 12h30, Mercredi : de 10h00 à 12h30 & de 14h00 à 18h00, Vendredi : de 14h00 à 18h30 et Samedi : de 10h00 à 12h30 & de 14h00 à 16h00.

- Médiathèque de Payzac – place Jean-Pierre Timbaud - 05 53 62 54 77.

Mardi : de 9h30 à 12h00, Mercredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, Vendredi : de 14h00 à 18h00 et Samedi : de 9h30 à 12h00

- Médiathèque d'Excideuil : 05 53 62 15 42

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, Jeudi de 10h à 12h, Samedi de 10h à 12h.

La médiathèque d'Excideuil est fermée pour travaux de réhabilitation. Une permanence est assurée les jeudis et samedis matin de 10h à 12h30 dans la salle d'activités de la Mairie d'Excideuil.

Courriel : mediatheques@ccilap.fr

La CCILAP partenaire du BBD

Dans le cadre de son partenariat avec le Boulazac Basket Dordogne, la communauté de communes dispose de 8 places pour assister aux matches qui se jouent au Palio. Ces places sont destinées aux habitants du territoire, et sont attribuées par tirage au sort. Envoyez-nous votre demande de participation à : communication@ccilap.fr, en précisant votre nom, vos coordonnées, et votre commune de résidence.



S.I.A.E.P. DU NORD EST PERIGORD



**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
ADDUCTION
EAU
POTABLE**

Mairie de la Chapelle - 24 Rue d'Aquitaine –
24270 SAVIGNAC LEDRIER
Courriel : siaepnep24@orange.fr Tél. : 05 53 52 70 61

Deux mille dix neuf se termine par un automne enfin pluvieux après un été et un début d'automne avec des températures hors normes entrainant une très forte baisse de nos rivières et des nappes mais l'alimentation en eau potable n'a pas connu de restriction comme dans certains secteurs du Pays. Les prévisions de l'évolution de notre climat avec des épisodes de sécheresse plus fréquents associés à une réduction des pluies annuelles demeurent une préoccupation. En effet, nos trois services Excideuil, Nanthiat, Payzac n'ont aucune interconnexion permettant d'envisager un secours fiable.

Cette problématique se pose sur tout le département ; aussi le SMDE24 a prévu d'aborder ce problème en liaison avec le Conseil Départemental.

L'évènement marquant de l'année a été l'inauguration de la station de traitement de Pont Chateau en présence de Mr le Préfet et des élus locaux le 22 Juin. Cette nouvelle station apporte une amélioration nette de la qualité de l'eau du service de Nanthiat.

- Les travaux :



Cana Lanouaille

Le programme 2018 comme indiqué s'est terminé en début 2019 pour le dernier réservoir du Tuquet et les canalisations vers Cornut.

Le programme travaux de 2019 sur les trois services s'élève au total à 550 000€ HT et le marché a été attribué à l'entreprise Laurière avec un sous-traitant Aducia sur St Sulpice d'Excideuil avec :

- sur le service d'Excideuil :

Simplification du réseau sur les Communes de St Médard et d'Anhiac sur une longueur d'un kilomètre. Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année suivant la météo.

- sur le service de Nanthiat :

La fin du renouvellement de la canalisation entre St Sulpice d'Excideuil à Prémilhac en fonte 150mm sur un peu plus d'un kilomètre

- sur le service de Payzac Savignac :

La poursuite du renouvellement de l'alimentation du réservoir de Lanouaille entre la route de Seizelard et l'usine de Miremont en fonte 200mm sur 1 100m. Ces travaux se poursuivront en 2020 jusqu'au réservoir

Après les gros investissements sur les stations et les réservoirs, le Syndicat met tous ses moyens financiers disponibles soit environ 600 000€/an sur le renouvellement des canalisations afin d'améliorer la qualité du service aux abonnés

- Le prix de l'eau 2020 :

Le prix de l'eau, part collectivité, a été voté à l'assemblée générale du 7 Novembre et maintenu au prix 2019 Les prix de la part des délégataires SAUR et SOGEDO conditionnés par l'évolution des indices prix connaîtra une légère hausse au 1 Janvier 2020.

En Mars 2020, les élections municipales entrainerons pour le SIAEP le renouvellement par une nouvelle équipe de délégués soit deux par commune et sachant que seul un élu peut être désigné comme délégué contrairement au passé ou la commune pouvait désigner une personne reconnue par sa compétence dans le domaine de l'eau.

En remerciant les membres du Comité syndical et les Vice- Présidents pour leur soutien, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2020.

Le Président
Albert Pouquet

Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative S.I.A.V.S.A

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27
 Vice-Présidents : Ginette ADAM - Tél 06.82.62.73.97, Ginette ROSSIGNOL - Tél 06.87.54.05.97,
 Pierre THIBAUD – Tel 06.85.14.62.67, Gérard VIACROZE – Tel 06.79.16.10.83
 Délégués de la commune de St Cyr les Champagnes : Sabrina REYNAUD et Yves LONGUECHAUD

La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences
 à la Mairie de Lanouaille
 les **jeudis et vendredis** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
 Tél : 05 53 52 72 71

JUIN 2019 : TOP DEPART DES INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR LE SITE :

Transports.nouvelle-aquitaine.fr
Onglet : transports scolaires

Une rentrée solidaire et harmonisée à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine

Plus simple, Plus rapide, Plus pratique.

- Une tarification scolaire est harmonisée à l'échelle de la Région. Le montant de la part des familles est calculé en fonction du quotient familial avec possibilité de modulation du SIAVSA (collectivité partenaire).

Tarifs appliqués par la Région Nouvelle-Aquitaine :

	1	2	3	4	5
Tranche quotient familial	0 à 450 €	451 à 650 €	651 à 870 €	871 à 1250 €	Supérieur à 1250 €
Tarif annuel 1/2 pension	30 €	50 €	80 €	115 €	150 €
Tarif annuel interne	27 €	45 €	72 €	103,50 €	135 €

NB : Coût total du transport scolaire pour un élève = 1.000 euros

- **IMPORTANT : MODULATION DECIDEE PAR LE SIAVSA**

Par délibération en date du 5 avril 2019, le SIAVSA a décidé d'appliquer la modulation suivante :

- **prendre à sa charge** : la totalité du tarif pour les élèves du primaire et navettes RPI
- 50% pour les élèves du collège Plaisance
- 50 % pour les internes, Lycée Agricole La Faye et Lycée Darnet suivant options

	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5	
	Tarif	Prise en charge du SIAVSA								
DP Primaire	30 €	30€	50€	50€	80€	80 €	115€	115€	150€	150€
Navette RPI	30 €	30 €								
DP Secondaire	30 €	15 €	50 €	25 €	80 €	40 €	115 €	57,50€	150 €	75 €
Interne	27 €	13,50 €	45 €	22,50 €	72 €	36 €	103,5€	51,75 €	135€	67,50 €

D'autres points importants :

- La carte scolaire s'applique à tous les établissements scolaires (sauf dérogations prévues dans le règlement de la Région).
- Possibilité d'Aide Individuelle au Transport (AIT) en cas d'absence de transport (selon distance et quotient familial).
- Les demandes d'annulation de carte : pas de remboursement total ou partiel.
- L'inscription au transport scolaire implique l'acceptation du nouveau :
 - ✧ **règlement des transports scolaires**
 - ✧ **des conditions générales d'utilisation des services**Qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet.
Le règlement est consultable sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr onglet Transports Scolaires

Le rôle du S.I.A.V.S.A (AO2)

Le SIAVSA continue d'assurer les mêmes fonctions qu'auparavant.

Inscription : En cas de difficulté à effectuer l'inscription en ligne sur le site de la Région ou pour toute inscription papier, le secrétariat reste à votre disposition. Les cartes scolaires et les gilets jaunes sont toujours à retirer au secrétariat.

Mission :

Le syndicat continue sa mission de proximité auprès des familles.

① Il gère 12 circuits sur l'ensemble des 10 communes adhérentes (**Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, St Sulpice d'Excideuil Sarlande, Sarrazac, Savignac-Lédrier**).

② Il instruit les demandes de point d'arrêt. Elles sont à déposer au secrétariat et seront transmises ensuite au service des transports de la Région Nouvelle-Aquitaine.

③ Il veille à la discipline dans les cars.

④ Il organise en collaboration avec les écoles primaires, le collège Plaisance et l'Association Départementale pour les Transports Educatifs et de l'Enseignement Public (ADATEEP) de la Dordogne, qui intervient bénévolement, **des journées « sécurité »** dans les cars.

RAPPEL :

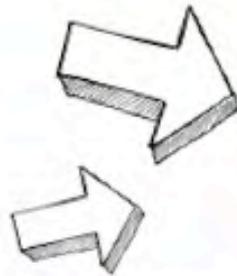
En cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'éventuelles perturbations, vous pouvez joindre La Présidente ou le secrétariat (jeudi/vendredi), les délégués de votre commune. Le syndicat est doté d'un système **SMS** par sa messagerie internet. Les familles sont dans la mesure du possible, très rapidement, informées, en cas d'intempérie ou autre problème (mécanique, retard sur les horaires, etc...). Lors d'intempéries, la radio France Bleu Périgord est prévenue.



Un car qui ne part pas le matin, pour des raisons météo, ne circule pas le soir.

ET SI, DANS UN AVENIR PROCHE, NOUS NE PRODUISONS PLUS DE DÉCHET ?

Objectif ?



**Zéro
Déchet**

Sommaire :

5 actions Zéro Déchet

Compostage

Nouveau mode de collecte



Et si, dans un avenir proche, nous ne produisons plus de déchet ?

Quel beau défi se serait, que de répondre favorablement à cette question, autant pour notre santé que pour l'héritage laissé aux générations futures.

Cet enjeu est présent dans l'Hexagone depuis que la loi d'août 2015 sur « la transition énergétique et pour la croissance verte », a été votée et appliquée.

Les déchets sont encore bien souvent un sujet délicat voir tabou. On ne se préoccupe que peu de leur devenir, de qui les collecte, de leur parcours de vie, alors que nous en produisons tous et que la santé publique dépend de leur bonne gestion. A titre d'exemple, je ne citerai que la teneur en plastique de plus en plus élevée dans les produits de la mer ! Comment est-ce possible ? Et bien, les causes sont nombreuses, les responsables tout autant.

Prenons un déchet plastique, négligemment oublié quelque part, ou inconsciemment jeté par la fenêtre d'un véhicule. Ce plastique va, dirigé par les forces du vent, jusqu'à atterrir dans un cours d'eau, une rivière pour inévitablement finir dans les océans et mers du globe. Un second voyage attend ce plastique, celui bercé par les vents bien sûr, mais aussi par les courants marins. L'eau, le sel et le vent vont commencer à l'user, le déchiqeter, jusqu'à ce qu'il soit inhalable ou avalable par un poisson, qui va tenter de le digérer. Ce même plastique, digéré par l'organisme du poisson, se retrouve donc dans tous ses organes, sa chair, jusqu'à finir dans nos assiettes.

Ces infimes particules de plastiques, décomposables presque à l'infini se retrouvent inévitablement dans nos organismes, organes et glandes hormonales. Aujourd'hui, l'Organisme Mondial de la Santé reconnaît ses effets néfastes sur la santé animale et humaine, notamment en tant que perturbateurs endocriniens.

Il est récurrent d'entendre que les industriels ont peu de scrupule de proposer encore autant de plastique aux consommateurs. Néanmoins, personne ne force les consommateurs à consommer tel ou tel produit. Il en va d'un choix de consommation, qui fait appel à notre liberté et notre sens des responsabilités.

Si l'on est libre de choisir, pourquoi ne pas choisir de consommer moins de plastique et de maîtriser sa destination finale en adoptant les bons gestes de tri ?

Car si nous ne voulons plus que ces désastres sanitaires et écologiques persistent, il suffit peut-être de ne plus le cautionner en arrêtant ou en diminuant leur utilisation. La demande créant l'offre, demandons plus de sobriété et de respect pour notre santé, qui dépend directement de l'environnement qui nous entoure.

Chaque geste compte ! Si, par nos habitudes de consommation, nous réussissons à enfouir 120 000T de déchets par an en Dordogne, alors ensemble nous pouvons les réduire de moitié et ainsi atteindre les objectifs fixés par la loi « pour la transition énergétique et pour la croissance verte ».

Le département de la Dordogne a choisi de s'impliquer et déploie la Redevance Incitative comme outil permettant d'atteindre les objectifs dictés par cette loi. Car nous ne pouvons décemment plus attendre que cela vienne des industriels ni de la simple volonté du quidam, il s'agit, presque simplement, d'un effort de chaque citoyen. Un effort qui consiste à prendre ses responsabilités, comme nous le faisons lorsque nous conduisons, lorsque nous éduquons nos enfants, nous devons être capable de maîtriser sa production et le devenir de ses déchets. Cette tâche ne revient à personne d'autre.

Le SMCTOM du secteur de Thiviers, s'emploie à la mise en place de la Redevance Incitative, afin que vous puissiez, Périgourdins, être fier de vivre dans ce département qui prend l'ambitieux pari de réussir à relever ce défi, pour un avenir pérenne et vertueux.

Le Président, Mr Philippe Rousseau

5 ACTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

L'impact des humains sur notre planète est chaque jour plus important et destructeur... L'évolution de nos modes de vie a une forte incidence sur nos comportements et donc sur la quantité de déchets produits chaque jour en France. Chaque choix de consommation implique ses responsabilités face aux déchets générés et leur devenir.

LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES A DOUBLÉ EN 40 ANS

Chaque année un Français jette, en moyenne, 530 kg de déchets dont 80% finissent en enfouissement ou à l'incinérateur.



75% des déchets placés dans le sac noir ne devraient pas s'y retrouver : déchets recyclables, déchets organiques, textiles, etc. Leur destination peut être bien plus vertueuse que de finir en enfouissement !

La déchetterie ne peut pas être systématique, d'autres solutions peuvent être mise en place : ressourcerie, don, échange, réparation, etc...

Les déchets verts et restes alimentaires ont un avenir plus économique et écologique si l'on le composte et le remet en circulation au sein de nos espaces verts ou de nos potagers, par exemple.

VALORISONS NOS BIODÉCHETS

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...). Ils composent 40 à 60% de notre poubelle d'ordures ménagères. Bonne nouvelle, il existe des solutions pour leur offrir une nouvelle vie.

Nous pouvons les valoriser et les recycler nous-mêmes grâce au compostage et au paillage.

Ces pratiques, inspirées du processus de régénération dans la nature, améliorent la fertilité de la terre de nos jardins, espaces verts ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques. Un geste doublement bénéfique : **nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit!**

Le compostage ...

Réaliser un diagnostic complet et mettre en place le dispositif adapté au contexte.

Fournir les meilleures conditions de travail aux micro-organismes qui décomposent les déchets.

Pour transformer ses déchets organiques en compost, il suffit de respecter quelques règles simples.

Surveiller l'humidité et maîtriser son bon fonctionnement grâce à l'odeur.

Le cycle de la vie...
D'un déchet organique

Mélanger et diversifier les déchets organiques.

Aérer le compost régulièrement, afin de garantir la présence d'oxygène.

Le compost, un terreau «maison»



En présence d'oxygène et d'eau, les matières organiques sont transformées par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...). Au terme du processus, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr. Un produit idéal pour votre potager, vos fleurs, vos plantes en pot, les espaces verts de votre résidence, des jardins partagés...

Le compost, mélangé à la terre, augmente le taux de matière organique dans le sol, lui permettant de contenir l'humidité, améliorer sa porosité et limiter son érosion. Pour cela, il suffit de l'épandre en couches minces, puis de l'incorporer superficiellement au sol par binage.

Il favorise la croissance des plantes et leur développement racinaire.

Les services du SMCTOM

Le SMCTOM, soucieux d'assurer un service de qualité et désireux d'accompagner ces usagers aux évolutions de collecte et de traitement des déchets, propose :



● Un accompagnement technique, nécessaire afin d'établir un diagnostic complet (contexte général, volume à traiter, aménagement des espaces de tri au sein des collectivités, affichage, campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire), de définir le dispositif adapté, maîtriser les flux des matériaux organiques (indispensables pour assurer un compostage de qualité et limiter les risques sanitaires), la réalisation et l'installation du composteur ou lombricomposteur.



● Un guide complet sur le compostage, à destination des agents techniques et des usagers, à télécharger depuis notre site internet, rubrique : ACCUEIL.



● Une formation pour les agents techniques en charge de la gestion du composteur ou lombricomposteur, possibilité de la proposer aux usagers, en groupe constitué.

NOUVEAU MODE DE COLLECTE



Le département de la Dordogne déploie, pour 2023, une nouvelle forme de financement du service de collecte des déchets : plus vertueuse et économique : la Redevance Incitative.

Pour ce faire, les équipements se modernisent, dans l'objectif d'assurer un service toujours plus qualitatif.

QESAKO ?

LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets.

Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera **en lien avec la production réelle** de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.



AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

- **Seules les ordures ménagères seront payantes** (sacs noirs).
- **Tous les producteurs de déchets seront facturés** : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.
- **La TEOM sera supprimée.**



POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Pour :

- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015
- Réduire la quantité de déchets enfouis
- Encourager à mieux trier les déchets
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

La redevance incitative se compose :

D'une part fixe :

un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité ...)

+

un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.

Et d'une part variable :

pour l'enlèvement des déchets au-delà du forfait.

FUTURE STATION DE COLLECTE POUR LA REDEVANCE INCITATIVE



AVEC L'ÉQUIPEMENT DE COLONNE AÉRIENNE

- Facilité d'utilisation pour les usagers.
- Collecte plus efficace et plus rapide.
- Colonne lavable en moins de 3 minutes, dont la fréquence peut être adaptée en fonction des besoins et des pics de remplissage.
- Les colonnes se posent au sol, plus besoin de terrassement coûteux et énergivore.
- Suivi instantané du remplissage qui programme la collecte, plus de calendrier pour les usagers, plus de débordement lors des pics saisonniers.
- Au maximum quatre flux de déchets à chaque point d'apport volontaire délibéré (verre, déchets ménagers et recyclables, carton). Le choix dépendra du contexte de l'emplacement.
- Matériel conforme aux bâtiments de France



Équipement aérien 4 flux
Ordures Ménagères
Recyclables
Cartons
Verres

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

EMBALLAGES & PAPIERS



VERRE



CARTONS



COMPOST



Déchèterie ou ressourcerie

DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE



VÊTEMENTS



UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site:
www.consignesdetri.fr
ou utilisez l'application gratuite
« guide du tri » de CITEO

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr



www.jardiner-autrement.fr

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**
pour ma santé
et la planète



MON JARDIN sans pesticides



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
JEVI RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides* évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :
www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :
www.ecods.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ALIMENTATION



Gendarmerie



Communauté de brigade de THIVIERS

Cette année, la COB THIVIERS, comprenant les brigades de LA COQUILLE, de THIVIERS et de LANOUAILLE, a connu beaucoup de changements au niveau de ses effectifs. Elle compte 18 personnels.

A la tête de la COB THIVIERS, le Major BURS a laissé sa place au Major ROBERT dont la prise de commandement a été célébrée le 06 novembre dernier.

L'année 2019 a vu le départ des gendarmes CLAIN, FORGIT, GOURPIL et PEREZ, ainsi que l'arrivée des gendarmes DELIS et PALDUPIN.

Brigade de LANOUAILLE :

Depuis le départ du gendarme PEREZ, muté en Guadeloupe, la brigade de LANOUAILLE compte un effectif de 4 personnels. L'Adjudante LAVANANT, commandante de la brigade peut compter sur les gendarmes TUVACHE et BARBESANT ainsi que sur le gendarme adjoint volontaire METTEZ.

Brigade de LANOUAILLE : 44 rue du Périgord à LANOUAILLE / 05.53.55.38.95
Ouverte mercredi et vendredi de 14h à 18h.

Brigade de THIVIERS : 10 av Eugène LEROY à THIVIERS / 05.53.62.28.90
Ouverte de 08h30 à 12h et de 14h à 19h00.
Ouverte de 08h30 à 12h les dimanches et jours fériés.
Courriel : cob.thiviers@gendarmerie.interieur.gouv.fr



La F.N.A.C.A. créée en 1958 regroupe de par sa spécificité les Anciens Combattants ayant servi en Afrique du Nord.

Historique du 19 Mars 1962

- **Du 7 au 17 Mars** : Pourparlers de Paix
- **18 Mars** : Signature des Accords d'Evian
- **19 Mars à midi** : Proclamation du Cessez-le-feu à l'armée française sur tout le territoire Algérien par le Général ALLERET (ordre du jour n° 11).
Cet ordre mettait fin à 10 années de combats
- **8 Avril** : Référendum en métropole, 90 % des Françaises et Français se prononcent pour le Cessez-le-feu.
- **8 Novembre 2012** : *Reconnaissance par le Parlement du 19 Mars comme journée du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires en Algérie.*

Le Comité de LANOUAILLE regroupe 105 adhérents dans le canton et quelques communes limitrophes. Avec nos 6 drapeaux, nous participons à toutes les cérémonies militaires et en particulier au 19 Mars, date du Cessez-le-feu en Algérie qui est pour ce conflit la seule date à avoir un caractère historique.

COMPOSITION DU BUREAU 2020 :

- Président d'Honneur : DURAND Jean
- Président : MARSAUD Pierre
- Vice-Présidents : DUPINET Yves, JOUANNEAU Yvon, SERRE Paul
- Secrétaire : MARSAUD Marie-Louise
- Trésorier : CELERIER Alphonse
- Trésorier Adjoint : ROUFFIGNAC Bernard
- Responsable Animations : Le Bureau
- Responsable juridique : Le Bureau

ANIMATIONS PREVUES POUR 2020

- **Samedi 25 Janvier 2020** : Loto à PAYZAC à 14 heures 30
- **Mardi 19 Mars 2020** : **Cérémonies aux Monuments aux morts :**
11 h à COURSAC – 15 h.30 à SARLANDE
Dépôt de gerbes dans chaque commune
- **Samedi 28 Mars 2020** : Repas annuel du Comité à la Salle des Fêtes de St CYR-les-CHAMPAGNES
- **Dimanche 30 Août 2020** : Repas Campagnard à DUSSAC
- **Samedi 24 Octobre 2020** : Assemblée Générale du Comité : Salle des Fêtes à ANGOISSE

Nous remercions chaleureusement les Municipalités pour leurs subventions

Comité des fêtes



Composition du bureau :

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**

Présidente : **Bernadette Feugeade**

Trésorier : **Gérard Martins**

Secrétaire : **Annie Bosselut** Secrétaire adjointe :
Sylvette Lafont

Trésorier marchés festifs : **Bernard Aubertie**

Soirée truffade

Le samedi 09 mars 2019, Nathalie LEGAY a organisé avec son orchestre une soirée truffade, au menu : pot de bienvenue, soupe, truffade-saucisses, fromage, dessert, café

176 personnes sont venues profiter de la truffade et danser au son, tout à fait entraînant, de l'accordéon de Nathalie.

Rando des fours

C'est une de nos manifestations qui, cette année encore, a connu un grand succès, le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

Nous pouvons nous féliciter car les journaux locaux, Sud-Ouest, la Montagne, la Vie Corrézienne, la Dordogne libre, avec le blog de Mme Joudinaud et le blog de Lanouaille avec Mme Poltorack nous gratifient d'articles assez élogieux.

Mr Michel Pitout écrivait dans Sud-Ouest : " *C'est par une température de 3 à 4 degrés que les premiers marcheurs, sur les 720 participants venus de Dordogne, Corrèze et Haute-Vienne, se sont élancés, dimanche 14 avril, sur la 8e Rando des Fours du comité des fêtes de Saint-Cyr-les-Champagnes. Soit 70 participants de plus que 2018, une belle augmentation.*

Au départ libre de la salle polyvalente de la commune, les marcheurs se sont élancés sur les cinq circuits de 10, 14, 17, 20 et 23 km entièrement balisés.

Le circuit des 17, 20 et 23 km était réservé particulièrement aux plus téméraires. Le premier ravitaillement était placé à Linard, puis à Savignac-Lédrier pour une première visite du four, le second ravitaillement, précédé de la visite du second four à Chacor. Les randonneurs ont ensuite continué vers le château d'eau du Puy des Âges, avant de redescendre sur Montaleau où une dernière visite et un ravitaillement les attendaient. Ils sont ensuite retournés au village de Saint-Cyr où, à la salle polyvalente, le pot de l'amitié leur a été servi.

Un repas en commun, avec des mets confectionnés dans les différents fours de la commune, a conclu la journée."

Ce succès, nous le devons, évidemment, à la très forte implication de chacun des bénévoles pour la réussite de cette randonnée.

Concours de labour

C'est sous un ciel pluvieux que le comité des fêtes a organisé son 26^{ème} concours de labour qui a rassemblé 53 participants venus de Dordogne, Corrèze, Charente, Haute-Vienne et Tarn et Garonne..

Quatre catégories (pas de chenillards cette année, mais une catégorie "poussins") ont permis à nos laboureurs de se distinguer :

- ❖ parmi les 21 concurrents en catégorie "**motoculteurs**", Jacky Badin a remporté la coupe.
- ❖ parmi les 7 concurrents en catégorie "**tracteurs-jeunes**" c'est Célia Mérillou qui a remporté la coupe
- ❖ un seul concurrent dans la catégorie "**poussins**" a sérieusement facilité le travail des juges !!! il s'agit de Antoine Dupuy.
- ❖ parmi les 20 concurrents en catégorie "**tracteurs-adultes**"

c'est Elise Leymarie a été désignée gagnante et a cumulé les récompenses avec celles de première femme.

Chaque concurrent est reparti avec un lot.

Nous remercions ici nos deux commissaires : Serge Devaux et Francis Lacoste, ainsi que Frédéric Champagne qui a mis à disposition son terrain.

Cette journée s'est achevée à la salle des fêtes autour d'une "poule au pot" préparée par Laurent Donzeau.

Elle a réuni 87 personnes et 4 enfants.

Elle était animée par "Duo-Musette".



Randonnée des vieilles voitures

Cette manifestation connaît un succès grandissant avec des participants de plus en plus nombreux.

Elle a eu lieu le jeudi 24 mai, 37 voitures avec leurs 82 passagers ont sillonné les routes du Limousin et plus particulièrement la Corrèze de Voutezac à Argentat, en passant par Comborn, Estivaux, Allassac, Sainte Féréole, Aubazine, Beynat, où un agréable déjeuner au "Domaine La Fontaine", au de lac de Miel attendait les participants. La rando a repris vers Argentat où une nouvelle halte a permis à chacun de découvrir la ville au gré de son humeur. Puis le chemin du retour a traversé Tulle, Saint Germain les Vergnes, Vigeois, Pompadour et Saint Cyr. Un apéritif a été offert à tous à l'arrivée. Le garage Battier sponsorisait les plaques de la balade.

Ronde des vergers

Par une belle journée ensoleillée, s'est déroulée la vingt-neuvième édition de la Ronde des Vergers. 34 motos anciennes sont parties à l'aventure sur les petites routes de nos campagnes, passant par Saint Cyr La Roche, Sanas, Savignac-Lédrier, Saint Mesmin où les attendait, avec un accueil chaleureux, le casse-croute offert par cette municipalité et servi par des bénévoles locaux. Puis, la ballade s'est poursuivie vers le Pervendoux, Génis, Salagnac, Boisseuilh, Segonzac, Saint Robert, Ayen, Vars où une halte-regroupement a permis de se désaltérer, puis le retour vers Saint Cyrien passant par le Soulet et Juillac.

A l'arrivée, après un apéritif offert par la municipalité, tous ont partagé les traditionnelles entrecôtes et les haricots-couennes.

Nous remercions ici les municipalités de St Mesmin et St Cyr pour leur accueil et leur participation.

Voyage à Bayonne

Samedi 15 juin, 42 personnes ont pris place dans le car, direction Bayonne avec arrêt à Billaux en Gironde, pour le petit-déjeuner, puis déjeuner à Bayonne, à notre arrivée.

Après-midi, c'est par la visite guidée de la cathédrale Saint Marie, du cloître et de l'habitat bayonnais, puis la visite d'un atelier de conserve et de salaison du célèbre jambon que nous avons découvert Bayonne. L'installation des participants au village de vacances "Cap Océan" a occupé la fin de journée.



Le repas a réuni tout le monde dans la salle à manger, ensuite certains ont regardé le match, d'autres ont préféré la balade sur la plage.

Le lendemain, après le petit-déjeuner, ce fut le départ vers Espelette, village réputé pour son piment. avec arrêt dans une fabrique de condiments basques avec présentation du traitement du fameux piment d'Espelette et dégustation de produits à base de piments.

A midi, le déjeuner les attendait au restaurant "le Trinquet" à Arcangues, village fidèle à Luis Mariono.

L'après-midi à Biarritz fut occupé par la visite du rocher de la Vierge et la visite de la ville en petit train.

Vers de 17h le car reprenait la direction de la Dordogne, avec un arrêt à Cestas pour le dîner. Mathieu, le guide a laissé à tous un excellent souvenir.



Pétanque

Le vendredi 9 août, un petit concours de pétanque gratuit et sans enjeu a réuni 12 équipes à la tombée de la nuit sous les projecteurs du terrain de pétanque.

Un casse-croûte, conséquent, a été proposé entre deux parties avec beaucoup de succès.

Cette soirée, appréciée de tous, est à renouveler....

Concours de belote

Comme de tradition maintenant, la veille de la Toussaint a rassemblé 70 équipes pour le concours de belote en 3 parties de 16 donnes. Chacun est reparti avec un lot et s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Marchés festifs



13 Juillet :

Après une très chaude journée, la soirée s'annonce bien, il fait bon, tout est en place pour que cette manifestation soit une réussite.

Beaucoup de monde ce soir, Nicole BERGES et son orchestre animent la place de façon magistrale. Toutes les tables sont occupées et il y a la queue aux frites et chez certains commerçants. Très vite nous sommes en rupture de pain et surtout de monnaie.

14 Août :

La météo annonce des orages en soirée, ce qui nous inquiète quelque peu. Néanmoins, nous mettons en place tout ce dont nous disposons en matière de tables chaises et bancs. Après avoir estimé le nombre de places assises, décision est prise de rajouter des tables et des bancs supplémentaires que nous empruntons à Thierry Aumaitre, que nous remercions au passage.

Malgré nos craintes, il fait très bon ce soir, et c'est la grande foule que certains estiment à plus de 1 000 personnes ?

Comme d'habitude Nathalie LEGAY et son orchestre animent la place jusqu'à une heure avancée de la nuit. Grosse ambiance, on danse un peu partout, autour du bar, dans les allées et même sur la route.

Devant l'affluence, nous rajoutons encore des tables et chaises, parfois bancales, mais nous maîtrisons, un caillou et c'est bon ça ne boite plus.

C'est aussi l'affluence autour des frites et des commerçants. Plus de crêpes, pas de problème Josette assure et refait de la pâte avec la complicité de Fiflo qui «touille» ! Cette fois ci pas de problèmes de monnaie, nous avons pris les devants.

Un grand merci, à vous amis bénévoles sans qui, tout ceci n'existerait pas, et ça serait fort dommage.

Vous avez envie de nous rejoindre ? c'est avec un immense plaisir que nous vous accueillerons !

Club de gym

Notre club de gym est en pleine forme avec ses 36 membres inscrits et en moyenne une trentaine de personnes par séance. Les rendez-vous du jeudi soir sont devenus incontournables grâce à notre "coach" très dynamique.

Pour clore la saison en juin, un apéritif dinatoire a été offert à tous les membres par notre comité.

Mais, un peu avant, les sportifs avaient décidé de se réunir autour d'un repas à Chabrignac, peut-être pour récupérer une partie des calories perdues pendant la saison !!!!!

Une nouvelle section enfant a été concrétisée depuis le mois de septembre, avec 19 enfants inscrits.

Repas

Et enfin, c'est un repas qui a réuni presque tous les bénévoles à Lanouaille afin, pour une fois, de mettre les pieds sous la table.

En conclusion, les activités proposées par notre comité semblent avoir trouvé leur public et restent une jolie réussite dans l'ensemble.

Groupement des chasseurs et propriétaires de St Cyr les Champagnes



Saison 2019 :

- **75 faisans lâchés**
- **Battues aux chevreuils** : 15 bracelets attribués et réalisés
- **2 sangliers**
- **Destruction des nuisibles** : 25 renards et 10 ragondins

Prochaine manifestation :

16 mai 2020 : repas de chasse chevreuils

Composition du bureau

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**

Président : **René Blondy**

Trésorier : **Nicolas Reynaud**

Secrétaire : **Daniel Penaud**



Nous remercions tous les propriétaires, chasseurs et bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la saison. Tous les bénévoles désirant participer au bon fonctionnement de la société de chasse seront acceptés avec plaisir.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2019 à 20H30

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BOUDY-DACHE Sylvette, BARTHÉLÉMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absent : REYNAUD Sabrina excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à LAFONT Sylvette, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Madame Sylvette BOUDY-DACHE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Rapport CLECT ;
- Éradication des luminaires boules.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget 2019

Avant le vote du budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements prévus au budget 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire présente le rapport d'évaluation de la CLECT du 28 novembre 2018 relatif aux charges transférées entre l'EPCI et les communes membres suite à la reprise en gestion par la Communauté de Communes des centres de loisirs de Payzac et de Lanouaille, l'abandon du projet de bibliothèque à Salagnac et la décision de mutualisation de la compétence RGPD (Règlement général sur la protection des données) avec l'ATD 24 (Agence Technique Départementale de la Dordogne).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

3/ Éradication de deux luminaires boules au lotissement

Le SDE 24 (Syndicat d'Énergie de la Dordogne) est chargé de remplacer les luminaires boules par des luminaires LED. Le financement s'établit comme suit pour les 2 luminaires au lotissement :

- **Coût de l'opération** : 2 193.89 € :
 - 987,25 € pris en charge par le SDE 24 ;
 - 482,66 € pris en charge par l'État au titre de la DETR (préfecture) ;
 - 723,98 € reste à charge pour la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

4/ Questions diverses

- **Projet d'achat de l'ancienne boulangerie : grange – four – maison appartenant à Mme Eliane FEUGEADE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite l'achat de la grange et du four.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention, souhaite l'achat de la totalité du lot (grange – four – maison).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour présenter le projet définitif et rechercher toutes les possibilités de subventions et de financement.

- **Accès internet**

Orange n'a pas choisi comme, pourtant prévu, l'alimentation de notre central téléphonique par le câble. En effet, la solution, certainement moins onéreuse, choisie est l'alimentation par voie hertzienne via l'antenne de Chaillac. Un poteau installé près du stade assurera la liaison et permettra d'augmenter fortement le nombre de mégas disponibles pour l'accès à internet.

- **Tarif de l'eau**

Daniel Pichon, délégué au syndicat de l'eau, informe le conseil d'une légère augmentation du tarif de l'eau suite à la fusion des 3 syndicats et à la volonté d'uniformiser les tarifs pour l'ensemble des communes adhérentes : l'abonnement de 120 m³ baisse, passant de 69.00 € à 65.00 €. Le prix des 120 m³ augmente à 158,60 €, soit un total de 304,58 € HT pour 120 m³ (abonnement et eau) au lieu de 298.00 € HT.

- **Chemin**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'achat du chemin rural de traverse de Chavagnac par Monsieur Jérôme PINAUD. Ce chemin étant fréquenté régulièrement, le conseil, à l'unanimité, n'est pas favorable à la vente.

- **Contrôle des bornes incendie**

Le SDIS ne procède plus aux vérifications du débit et de la pression des bornes et des postes à incendie. A charge pour la commune d'effectuer ces opérations. Deux possibilités :

- Soit en faisant appel à un opérateur privé (la Sogedo par exemple).
- Soit par le SDIS après signature d'une convention avec la commune pour un coût de 20.00 € tous les 2 ans par poste et bouche d'incendie.

La Sogedo propose ce contrôle et l'entretien à 100.00 € par poste et par bouche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la 2^{ème} solution et autorise Monsieur le maire à signer la convention adéquate avec le SDIS.

- **FNACA**

Yves LONGUECHAUD précise que la cérémonie de commémoration du 19 mars aura lieu à Saint-Cyr-les-Champagnes à 15h30.

- **Cours utilisation d'internet**

Michel PASCAREL propose d'animer gratuitement des ateliers sur l'utilisation d'internet, salle des associations. Dès que les dates seront déterminées, elles seront communiquées.

- **Salle polyvalente**

En l'absence de Marie-Christine PENAUD, notamment durant ses congés d'été, Sylvette BOUDY-DACHE assurera les états des lieux et remises des clés de la salle polyvalente.

- **Contrôle risque incendie salle polyvalente**

Le contrôle obligatoire a eu lieu et la conformité a été constatée.

- **Poubelles lotissement**

Alain BUISSON suggère de décaler les poubelles du lotissement qui sont en bord de route pour faciliter le croisement des véhicules.

- **Poteaux électriques**

Alain BUISSON signale qu'à Magnac, un poteau électrique penche sur sa grange.

Sylvette BOUDY-DACHE signale qu'à Chavagnac, le poteau électrique fendu en deux lors de la tempête de juillet n'a pas été enlevé.

- **Bulletin d'information et site internet**

Sylvette BOUDY-DACHE informe de la réalisation en cours du bulletin annuel d'informations. Elle conseille de consulter régulièrement le site internet qui est actualisé chaque semaine avec des informations nouvelles, des photos, les événements, l'agenda...

La séance est levée à 22H30

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2019 à 10H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absent : PENAUD Jacques, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PICHON Daniel, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique pour 2019, sachant que le produit attendu pour 2018 est de 122 063.00 €, contre 119 599.00 € en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2019 :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.42 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

2/ Vote du compte administratif 2018

Yves LONGUECHAUD est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 157 692.46 €

* **Recettes** = 252 637.67 € avec un résultat antérieur reporté de 174 580.98 €, soit un excédent cumulé de 427 218.65 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 169 022.66 € avec un résultat antérieur déficitaire de 139 749.43 € soit un déficit cumulé de 308 772.09 €

* **Recettes** = 193 919.69 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2018.

Résultats du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 269 526.19 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 114 852.40 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 154 673.79 €

Affectation des résultats du compte administratif 2018

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 269 526.19 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 114 852.40 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 114 852.40 €

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 154 673.79 €

3/ Vote du budget primitif 2019

FONCTIONNEMENT :

* **Recettes :** Recettes réelles = 227 982.00 €
Report excédentaire de fonctionnement = 154 673.73 € **total = 382 655.73 €**

* **Dépenses :** **382 655.73 €** avec un virement de 134 105.73 € en recettes d'investissement

INVESTISSEMENT :

* **Recettes :** 219 276.19 € avec un virement de 134 105.73 € de fonctionnement +
11 344.00 € de RAR
Soit un **total de 353 381.92 €**

* **Dépenses :** 238 529.52 € + un déficit antérieur de 114 852.40 €
Soit un **total de 353 381.92 €**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2019.

Monsieur le Trésorier d'Excideuil dresse le bilan financier de la commune :

- La situation financière de la commune est très saine à la clôture de l'exercice 2018.
- Le niveau de trésorerie est très correct.
- Les charges sont maîtrisées et inférieures à la moyenne (charges des communes de même strate).
- Les recettes sont supérieures à la moyenne (recettes des communes de même strate).
- L'encours de la dette est de 202.00 €/hab. (la moitié de celui d'une commune de même strate).

4/ Questions diverses

- **Projet achat Four / Grange / Maison (ancienne boulangerie) appartenant à FEUGEADE Eliane :**

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de mandater Monsieur le Maire pour rechercher des possibilités de financement et de subventions.

A cet effet, il serait judicieux de créer deux lots :

- Une première partie avec le four, le fournil et la grange.
- Une deuxième partie avec l'ancien commerce et l'habitation.

Le premier projet consistera à restaurer les toitures de la grange et du four.

La séance est levée à 12h00.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mai 2019 à 10H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absent excusé : LONGUECHAUD Yves

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 06 avril 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Report du transfert à la Communauté de Communes de la compétence eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi Notre prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes de la compétence eau potable au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant, d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence eau au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence, par délibération rendue exécutoire avant cette date ; d'autre part, les communes peuvent s'opposer au transfert de cette compétence. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard. La Communauté de Communes a voté à l'unanimité ce report de transfert de la compétence eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026.

2/ Demande de subvention pour la boulangerie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de ses recherches concernant le programme de travaux du four de l'ancienne boulangerie et ses possibilités de financement, en soulignant l'urgence à intervenir sur ce bâtiment.

Le programme de sauvegarde et de mise en valeur du four et de l'ancienne boulangerie comprendrait des travaux de réfection de toiture, charpente, huisserie, électricité, crépis, pour un montant prévisionnel de 47 644.80 € HT.

Possibilités de financement :

- Demande de DETR auprès de l'Etat : 35 % de subvention, soit 16 675.68 €
- Demande auprès du Conseil Départemental de la Dordogne : 25 % de subvention, soit 11 911.20 €

Reste à la charge de la commune 19 057.92 €, montant qui fera l'objet d'un emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et le plan de financement présenté.

3/ Questions diverses

- **Bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019** :

De 8H00 à 11h20 : PICHON Daniel, BARTHELEMY Franck et LAFONT Sylvette

De 11H20 à 14H40 : PENAUD Jacques, LEYMARIE Jean-Pierre et BUISSON Alain

De 14H40 à 18H00 : PIERREFITTE Alain, DACHE Sylvette et REYNAUD Sabrina

Remplaçants : BOUZONIE Corinne et LONGUECHAUD Yves

- **Jury Villages Fleuris**: le pôle paysage du département organisera une visite de votre commune pour faire le point et nous prodiguer ses conseils en vue du passage du jury régional en 2020.

La séance est levée à 10h55.

Le Conseil Municipal s'est rendu à 11H00 à la cérémonie de célébration du 74^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2019 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

Absents : LONGUECHAUD Yves, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PICHON Daniel,

BARTHELEMY Franck, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PENAUD Jacques, lecture des pouvoirs faite par Monsieur le Maire.

BOUZONIE Corinne, absente excusée.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 08/05/2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Entretien des bornes incendies
- Présentation du rapport annuel 2018 sur l'eau

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Demande de subvention au conseil départemental pour la voirie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de l'opération « projets communaux » (auparavant appelés contrats d'objectifs) pour la Route de Beysnac.

Les travaux sont estimés par l'entreprise FREYSSINET à 24 969.00 €, taux de subvention : 15 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

2/ Emprunt pour la boulangerie

Lors du précédent conseil, il avait été décidé de contracter un emprunt pour l'achat et les travaux de la boulangerie. Monsieur le Maire présente la proposition de la Caisse d'Épargne : 60 000.00 € sur 15 ans à 1.25 %, soit une annuité de 4 411.59 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à contracter cet emprunt.

3/ Délégués communautaires

Le Maire informe le conseil que la répartition des sièges entre les communes, au sein du Conseil Communautaire des communautés de communes, peut-être répartie de deux façons : soit par accord local, soit par application des dispositions de droit commun.

La Communauté de Communes compte actuellement 44 sièges. Si on applique la règle dite de droit commun, la communauté de communes passerait à 41 sièges en 2020.

Le bureau communautaire propose et demande aux communes de se prononcer sur la formule choisie : soit la répartition selon la règle de droit commun (41 sièges), soit la répartition selon un accord local à 47 sièges.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition selon l'accord local à 47 sièges.

Saint-Cyr-les Champagnes reste à un siège.

4/ Entretien des bornes incendie

Le contrôle et l'entretien des bornes incendies est obligatoire tous les 2 ans, le service d'incendie n'assure plus l'entretien gratuitement, mais peut assurer uniquement le contrôle pour 20.00 € / borne.

Une proposition est faite par la SOGEDO pour le contrôle et l'entretien des bornes incendies pour 60.00 € / borne en présence des pompiers et d'un représentant de la commune.

Présence sur la commune de 7 bornes, le conseil municipal accepte la proposition de la SOGEDO qui sera formalisée sous la forme d'une convention, Alain BUISSON se porte volontaire pour être présent lors de ce contrôle. Ce dernier aura lieu en septembre pour 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la SOGEDO.

5/ Présentation du rapport annuel sur l'eau

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 sur l'eau :

- Territoire de 13 750 habitants ;
- 3 services : secteur d'Excideuil, secteur de Nanthiat, secteur de Payzac-Savignac ;
- SOGEDO et SAUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de l'entretien et de la permanence du service ;
- 8 061 abonnés (173 abonnés à Saint-Cyr) ;

- 691 563 m³ consommés, soit en moyenne 138 litres / hab. / jour ;
- Eau de bonne qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

6/ Questions diverses

- Réunion d'info pour les ordures ménagères à venir, en présence des élus et de Francis CIPERRE concernant la taxe incitative, le mode de collecte...
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Saint-Cyr-les-Champagnes le 25 juin.
- Sollicitation pour dévier le chemin communal à Magnac qui passe entre la maison et le four de Monsieur CROISILLE, une étude est demandée pour le contournement de ce four.

La séance est levée à 22h45.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Juin 2019 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain.

Absents : LONGUECHAUD Yves, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PICHON Daniel ;

REYNAUD Sabrina, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Madame LAFONT Sylvette, lecture des pouvoirs faite par Monsieur le Maire ;

BOUDY-DACHE Sylvette, absente excusée, BARTHELEMY Franck, absent.

Monsieur PICHON Daniel est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 28/05/2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Signature de la convention Orange pour l'installation d'un mât pour l'internet Haut-Débit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre l'installation d'un mât pour l'internet Haut-Débit sur le stade de la commune, il est nécessaire de signer une convention avec Orange.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2/ Approbation du rapport annuel du SMCTOM

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 – **consultable en mairie.**

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

6/ Questions diverses

- **Boulangerie** : le compromis de vente a été signé le jeudi 13 juin 2019.
- **Four de la Salle Polyvalente** : il est tombé en panne. Un technicien doit venir ce lundi 17 juin 2019.
- **Internet** : Les habitants des villages de La Jugie, Magnac et La Croix de Magnac déclarent ne pas avoir d'accès à internet. Monsieur le Maire s'engage à informer orange.

La séance est levée à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juillet 2019 à 20H30 COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : M. PIERREFITTE Alain – M. PICHON Daniel – M. BARTHELEMY Franck – Mme LAFONT Sylvette – M. LEYMARIE Jean-Pierre – Mme BOUZONIE Corinne.

Absents excusés : Mme BOUDY-DACHE Sylvette – Mme REYNAUD Sabrina – M. PENAUD Jacques qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à M. PIERREFITTE Alain – M. BUISSON Alain qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Mme BOUZONIE Corinne – M. LONGUECHAUD Yves qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à M. PICHON Daniel.

Monsieur PICHON Daniel est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14/06/2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- La suppression de la régie de recettes concernant la location de la salle polyvalente ;
- Décision modificative pour un virement de crédits.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SMCTOM

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 – **consultable en mairie.**

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 – **consultable en mairie.**

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 – **consultable en mairie.**

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

4/ Modification des Statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire Isle-Loue-Auvezère en Périgord a décidé de modifier ses statuts, afin de revoir le contenu de la compétence facultative « Politique de développement culturel et sportif » en supprimant la mention « Organisation d'enseignement musical ».

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts.

5/ Approbation des décisions prises par la Commission d'Appels d'Offres et Adjudication – voirie 2019 et route de Beyssenac

La Commission d'Appel d'Offres et Adjudication s'est réunie le 05 juillet 2019 en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie 2019 ainsi que la route de Beyssenac.

- **Voirie 2019** : 3 entreprises ont postulé : FREYSSINET, LASTERNAS et LAGARDE & LARONZE.

La CAO a décidé de retenir l'entreprise FREYSSINET pour un montant total HT de travaux de 24 923.00 €.

- **Voirie 2019 – route de Beyssenac** : 3 entreprises ont postulé : FREYSSINET, LASTERNAS et LAGARDE & LARONZE.

La CAO a décidé de retenir l'entreprise FREYSSINET pour un montant total HT de travaux de 24 918.00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions de la CAO.

6/ Suppression de la régie des recettes de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de simplifier la comptabilité concernant l'encaissement des recettes de la salle polyvalente, il est nécessaire de supprimer la régie de recettes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression de la régie.

7/ Décision modificative de virement de crédits

Monsieur le Maire présente une décision modificative de virement de crédits au BP 2019 d'un montant de 1 030.00 € afin de mandater le remplacement du four de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au BP 2019.

8/ Questions diverses

- **Boulangerie** : la signature de l'achat de la boulangerie est prévue le jeudi 11 juillet 2019.
- **Chemins de La Nontronie-Est** : la signature concernant les chemins de La Nontronie est également prévue le jeudi 11 juillet 2019.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 novembre 2019 à 09H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BOUDY-DACHE Sylvette, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

Le Maire demande 1 minute de silence pour Yves LONGUECHAUD.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 05 juillet 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Motion de soutien trésorerie d'Excideuil

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une motion de soutien contre le projet de fermeture de la Trésorerie d'Excideuil. Il rappelle l'importance du maintien du Centre des Finances Publiques à Excideuil, à la fois pour les communes mais aussi pour les usagers et que la perte de ce dernier concourt à la désertification des communes rurales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre une motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie d'Excideuil.

2/ Modification des statuts du SDE24

Monsieur le Maire présente au conseil une modification des statuts relative au nombre de communes et de délégués. Suite à la création des communes nouvelles, le nombre de communes est passé de 557 à 505, et le nombre de délégués en résultant est passé de 84 à 74.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDE24.

3/ Encaissement chèque SMACL

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 3 834.00 € de l'assurance SMACL relatif au remboursement du sinistre intervenu sur la pile d'entrée de la maison Géraud.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

4/ Rapport annuel 2018 du SMD3

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 du SMD3 et informe que ce rapport est tenu à disposition à la mairie. Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

5/ Questions diverses

- **Pylône Orange** : le pylône est installé au stade, son branchement est prévu semaine 50. Il est évoqué à nouveau des problèmes de connexion internet, de manque de débit... mais également des coupures de téléphonie mobile.
- **Rénovation four/grange** : les travaux n'ont pas encore débuté, accord DETR pour ces travaux.

- **Chemin de Magnac** : étude et devis en cours.
- **Chemins et routes communales** : un bilan est fait concernant l'état des chemins et des routes qui nécessitent des aménagements ou des réfections.
- **Bulletin municipal** : le bulletin devra être prêt fin janvier au plus tard, en raison des élections municipales qui auront lieu en mars 2020.
- **Noël des enfants** : la date est fixée au dimanche 15 décembre 2019, 36 enfants de 0 à 15 ans sont invités.
- **Vœux 2020** : la date est fixée au dimanche 12 janvier.
- **Repas des aînés** : la date est fixée au dimanche 16 février.
- Daniel PICHON fait le compte-rendu d'une réunion du Syndicat des Eaux à laquelle il a assisté (873 km de réseau, 400 000.00 € de travaux prévus en 2020).

La séance est levée à 10H58.

11 h : cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le Monument aux Morts.
Un vin d'honneur, à la salle de réunion, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie.

Numéros utiles

POMPIERS	18 ou 112
SAMU	115
GENDARMERIE - Lanouaille.....	05 53 55 38 95
MAIRIE – St Cyr les Champagnes.....	05 53 52 72 34

Mail : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

PHARMACIES DE GARDE..... **32 37**

Sur internet www.3237.fr les pharmacies les plus proches de votre domicile, que ce soit en Dordogne, Corrèze ou Haute Vienne. Il y a toujours une pharmacie ouverte le samedi après-midi.

AIDE À DOMICILE - TRAIT D'UNION..... **05 53 52 49 66**

Mail : trait-union24@orange.fr

EAU - SOGEDO..... **05 53 62 41 33**

DECHETTERIE - PAYZAC **05 53 62 84 96** |

Ouverte mardi – mercredi – jeudi - samedi

TRANSPORT SCOLAIRE - SIAVSA..... **05 53 52 72 71**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES **05 53 52 34 58** |

MISSION LOCALE **05 53 52 59 91** |

CENTRE MEDICO-SOCIAL..... **05 53 02 06 52**

INTERM'AIDE REPAS A DOMICILE... **05 53 62 25 00**

PRESENCE VERTE – Téléassistance **05 53 53 54 54**



Calendrier 2020 des manifestations à St Cyr les Champagnes



AVRIL

- **Dimanche 12 avril** : randonnée des fours

MAI

- **Samedi 9 mai** : concours de labours et repas des laboureurs
- **Samedi 16 mai** : repas des chasseurs, chevreuils
- **Jeudi 21 mai** : randonnée de voitures anciennes

JUIN

- **Dimanche 7 juin** : randonnée de motos anciennes

JUILLET

- **Lundi 13 Juillet** : marché festif nocturne

AOUT

- **Vendredi 14 août** : marché festif nocturne

OCTOBRE

- **Samedi 31 octobre** : concours de belote

